

FICHE RÉFLEXE RÉSEAU DE VEILLE « LOUP »

✓ Vous suspectez la présence d'un loup

Vous pouvez signaler tout indice de présence potentiel du loup : cadavre d'animal domestique ou sauvage, observation visuelle, photographie, film, traces, etc. aux coordonnées affichées plus bas.

✓ Vous êtes éleveur ou propriétaire d'animaux domestiques

Des mesures de précaution sont à prendre :

- rentrez vos animaux la nuit dans un bâtiment fermé, ou regroupez-les dans un enclos électrifié (4 fils minimum) ;
- mélangez les classes d'âges au sein de votre troupeau ;
- rendez-vous régulièrement auprès de vos animaux afin de déceler d'éventuels comportements anormaux et de procéder à un comptage.

✓ Votre troupeau vient d'être attaqué et vous suspectez le loup d'être responsable de cette attaque

Vous devez joindre, dès constatation, le numéro de téléphone disponible 7j/7 et 24h/24, ou la messagerie (uniquement en semaine), à savoir :

☎ : 02 43 42 48 33 ou 💻 : sd72@ofb.gouv.fr

Laisser sur le répondeur ou la messagerie les informations suivantes :

- vos nom et prénom ;
- votre numéro de Pacage de l'exploitation et son intitulé (si forme sociétaire) ;
- vos coordonnées téléphoniques et électroniques ;
- la commune et le lieu-dit où les faits se sont produits ;
- le nombre d'animaux blessés ou tués ;
- toute information que vous jugez utile d'apporter.

En vue du constat, il est important de :

- Restreindre l'accès au site aux seuls agents de l'OFB et à l'éleveur afin de préserver les traces et indices laissés par les prédateurs.
- Ne pas toucher ni déplacer les animaux morts (sauf nécessité absolue).
- Localiser l'ensemble des cadavres.
- Protéger les cadavres des charognards en les couvrant avec un sac, une bâche, des pierres, etc.
- Isoler les animaux blessés du reste du troupeau.
- Attendre le constat par l'agent de l'OFB avant de contacter l'équarrisseur.

Dans un délai maximum de 48 heures après déclaration, un relevé d'indices sera réalisé sur place avant envoi au réseau national loup (OFB), qui expertisera les indices relevés et cherchera à identifier si la responsabilité du loup peut être engagée dans ce dommage.